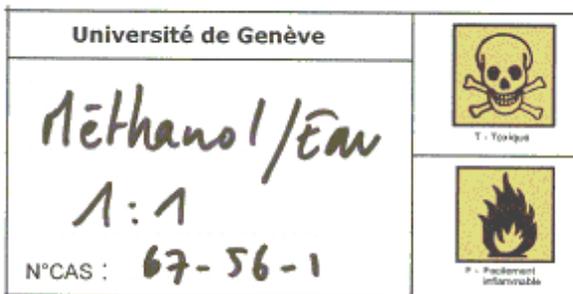
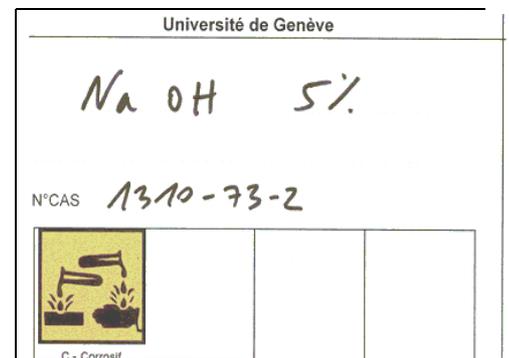


Etiquetage des produits

Toute solution, produit chimique reconditionné ou déchet à éliminer doit être étiqueté.

Sur l'étiquette doivent obligatoirement figurer ;

- le nom du/des produits mélangés,
- leur concentration,
- n° CAS,
- les pictogrammes de sécurité correspondants.



Le matériel d'étiquetage est à votre libre disposition au biostock.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

SANTÉ AU TRAVAIL,
ENVIRONNEMENT,
PRÉVENTION, SÉCURITÉ